

PUBLIÉ LE 26/03/2021 - MIS À JOUR LE 28/10/2022

Lancement de l’expérimentation du cannabis à usage médical - L’ANSM publie la liste des 200 structures de référence

INNOVATION - AMM

Un premier patient a été inclus dans l’expérimentation du cannabis à usage médical au CHU de Clermont-Ferrand le 26 mars 2021, en présence du ministre des Solidarités et de la santé.

Cette inclusion marque le lancement de l’expérimentation qui se poursuit dès lundi dans l’ensemble des structures de référence.

Les structures de référence sont des services de centres hospitaliers spécialisés dans le traitement des pathologies visées par l’expérimentation. Elles ont été sélectionnées par l’ANSM en lien avec les sociétés savantes concernées et se sont engagées sur la base du volontariat à participer l’expérimentation.

Les cinq indications thérapeutiques retenues sont les suivantes :

- certaines formes d’épilepsie sévères et pharmaco-résistantes
- certains symptômes rebelles en oncologie
- douleurs neuropathiques réfractaires aux thérapeutiques accessibles
- situations palliatives
- spasticité douloureuses des pathologies du système nerveux central.

Pour plus d'informations, consultez notre dossier :

Cannabis à usage médical

Découvrir la carte et les listes par régions des structures de référence

Les travaux de l’ANSM, initiés depuis 2018 avec l’appui d’un Comité scientifique pluridisciplinaire vont se poursuivre

tout au long de l’expérimentation afin de suivre et analyser les données du registre sur les modalités du circuit de prescription et de délivrance, ainsi que les données d’efficacité et de sécurité en vie réelle.

PUBLIÉ LE 26/03/2021 - MIS À JOUR LE 01/06/2021

Décision du 25/03/2021 fixant la liste des structures de référence prenant en charge les indications thérapeutiques ou situations cliniques retenues pour l’expérimentation prévue à l’article 43 de la loi n° 2019-1446 du 24/12/2019

INNOVATION - AMM